



AVIS DE COURSE

OPEN DERIVEURS NOUVELLE AQUITANE

CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE SITE LATECOERE – 5 ET 6 SEPTEMBRE 2020 GRADE 5 A

La mention [DP] dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Le règlement sportif et ses annexes de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Cette régata est ouverte à toute classe de dériveurs figurant sur la table des handicaps 2015, excepté le groupe D1 et les quillards de sport.
- 3.2 Les concurrents peuvent se préinscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site <https://www.cnbo.fr/> jusqu'au 4 septembre 2020 ou sur place le 5 septembre au matin.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs, le certificat de jauge ou de conformité du bateau et l'autorisation de port de publicité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

4. DROITS A PAYER

Les droits d'accès à la compétition sont gratuits.

Une participation de 10.00€ pour le repas du samedi soir sera demandée (possibilité de payer directement en ligne ou sur place lors de la confirmation des inscriptions)

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Confirmation des inscriptions : samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

5.2 Horaires de course pour toutes les séries :

- o Samedi 5 septembre 2020 : premier signal d'avertissement à 14h00. Courses à suivre.
- o Dimanche 6 septembre 2020 : premier signal d'avertissement à 11h00. Courses à suivre.

5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00 le 6 septembre 2020

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées :

(a) Si moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans sa série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Si 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers des dériveurs simples et aux trois premiers des dériveurs doubles.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID 19

12.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

12.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course sous peine de disqualification sans instruction.

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail cnbiscarrosse@gmail.com ou par téléphone au +33 558 781 051.

Vous pouvez aussi consulter le site du club : <https://www.cnbo.fr>



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

PARTENAIRES DE 'EPREUVE



WWW.CNBO.FR





Annexe « zone des courses »

